

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.106.2009.TREATIES-2 (Notification Dépositaire)

PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PACTE INTERNATIONAL
RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

NEW YORK, 10 DÉCEMBRE 2008

OUVERTURE A LA SIGNATURE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le Protocole facultatif mentionné ci-dessus a été adopté le 10 décembre 2008 au cours de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale par la résolution A/RES/63/117. Conformément à l'article 17, le Protocole facultatif sera ouvert à la signature de tous les États qui ont signé ou ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ou y ont adhéré. La Cérémonie de signature aura lieu le 24 septembre 2009 lors de la Cérémonie des traités de 2009, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Des informations supplémentaires relatives à la Cérémonie de signature seront fournies à une date ultérieure.

Des exemplaires certifiés conformes du Protocole facultatif, dont les textes anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe font également foi, ont été établis le 31 décembre 2008 et ont été transmis à tous les États par la notification dépositaire C.N.2.2009.TREATIES-1 du 20 janvier 2009.

Le Secrétaire général saisit cette occasion pour rappeler que, conformément à la pratique internationale établie, seuls les chefs d'État, les chefs de Gouvernement ou les Ministres des affaires étrangères sont habilités à signer un traité au nom d'un État sans avoir à produire des pleins pouvoirs à cet effet. Tous les autres représentants désirant signer un traité doivent être munis des pleins pouvoirs requis, délivrés et signés par l'une de ces autorités, qui autorisent expressément un représentant nommé à signer le traité spécifié.

Le Secrétaire général serait obligé aux États qui souhaitent signer le Protocole facultatif de bien vouloir notifier et fournir à l'avance une copie des pleins pouvoirs exigés à la Section des traités, Bureau des affaires juridiques, Organisation des Nations Unies à New York (téléphone : (212) 963 5047; télécopie : (212) 963 3693 ; courrier électronique : depositaryCN@un.org).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.

Pour plus d'information concernant les pleins pouvoirs, on peut se reporter au Manuel des traités sur le site web du Recueil des Traités des Nations Unies, qui peut être consulté à l'adresse ci-après : <http://treaties.un.org>.

..... À toutes fins utiles, un modèle de pleins pouvoirs est joint en annexe.

Le 19 février 2009

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'R' followed by a flourish.

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications depositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications depositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications depositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications depositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.

Modèle de Pleins Pouvoirs

(lesquels doivent émaner du chef de l'Etat, du chef du gouvernement,
ou du ministre des affaires étrangères)

PLEINS POUVOIRS

NOUS, [nom et titre du chef de l'État, du chef du gouvernement ou du ministre
des affaires étrangères],

AUTORISONS par les présents [nom et titre] à [signer */ ratifier / dénoncer /
effectuer la déclaration suivante concernant ... , etc.] le [titre et date du traité, de la
convention, de l'accord, etc.] au nom du Gouvernement de [nom de l'Etat].

Fait à [lieu] le [date].

[Signature]

* En fonction des dispositions du traité, l'une des deux alternatives suivantes doit être choisie:
[sous réserve de ratification] ou [sans réserve de ratification].
Les réserves faites lors de la signature doivent être autorisées par les pleins pouvoirs conférés
au signataire.